

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **8 (1863)**

Heft 22

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Département, en admettant que vous reconnaissez comme lui le côté avantageux de la présente disposition, vous prie d'agréer, très honorés Messieurs, l'assurance de sa parfaite considération.

Le chef du département militaire fédéral,
STAEMPFLI.

Dans les tractanda de la prochaine session de l'assemblée fédérale figure un *Message pour l'extension du système des canons rayés*, et d'après quelques journaux, entre autres d'après le correspondant bernois de la *Patrie*, cette extension serait la suivante :

« L'élite fédérale possède en ce moment 12 batteries de canons rayés, au calibre de 4. Il y aurait intérêt, au point de vue de l'unité de munition, de remplacer par des canons de même espèce tous les canons lisses du calibre de 6 ou 8 qui restent encore dans l'armée. D'après cela il reste à transformer : 4 batteries de 6 dans l'élite, 2 batteries de 8 de Zurich, 1 batterie de 8 de Lucerne, 6 batteries de 6 de réserve, 24 canons de rechange, 65 canons de position, dont 56 aux cantons et 9 à la Confédération. La transformation faite, la Confédération et les cantons possèderaient 296 canons rayés du calibre de 4, et 254 canons lisses d'un fort calibre. Les frais de coulage, alésage, changements d'affûts et de caissons, s'élèveraient en tout à 905,536 fr., dont 191,327 seraient payés par les cantons. Il resterait à la charge de la caisse fédérale une somme de 712,239 fr., soit en chiffres ronds, 725,000 fr. à répartir en 5 années depuis le 1^{er} janvier 1864. Le Conseil fédéral demande donc qu'il lui soit ouvert un crédit pour cette somme. »

Nous convenons qu'*au point de vue de l'unité de munition* il y aurait intérêt à n'avoir plus que du rayé. Mais nous croyons en même temps qu'il y a dans notre armée des besoins plus pressants que celui de l'unité de munition de l'artillerie. L'achat de tentes-abris, par exemple, pour toute l'élite et la réserve fédérales, est de ces derniers. Un approvisionnement d'outils pour les travaux du génie serait aussi de toute urgence en cas d'entrée en campagne, ainsi que bon nombre d'autres approvisionnements dont nous sommes dépourvus. —

Le Conseil fédéral a nommé M. le capitaine fédéral Paccaud, intendant des poudres du 1^{er} arrondissement, comprenant les cantons de Vaud, Genève et Valais.

ANNONCE.

Il vient de paraître
chez TANERA, éditeur à Paris, et chez les principaux
libraires de la Suisse :
CAMPAGNES DE VIRGINIE ET MARYLAND
EN 1862.
Documents officiels traduits de l'anglais avec annotations,
PAR
FERDINAND LECOMTE,
lieutenant-colonel fédéral.
1 volume in-8°, avec cartes.